

RAPPORT
SUR LE DEUXIÈME CONGRÈS NATIONAL
DU
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
17 – 20 AOÛT 2021

Le deuxième Congrès national du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement est déclaré ouvert à 10 heures, le 17 août 2021, sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

La présidente nationale souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégué(e)s, observateurs/observatrices et invité(e)s sur la plateforme virtuelle du Congrès, puis les remercie de leur patience alors que le Syndicat entreprend une nouvelle façon de mener les affaires du Congrès.

La présidente nationale reconnaît, puisqu'elle est située à Ottawa, qu'elle se trouve sur le territoire traditionnel non cédé de la nation Anishinaabeg., ainsi que tous les différents territoires autochtones traditionnels où les VPR résident et depuis lesquels ils et elles assistent à cette réunion virtuelle. Elle présente ensuite *l'aîné Albert Dumont*, Algonquin, Kitigan Zibi, qui déclare officiellement ouvert et béni le deuxième Congrès national.

L'hymne national canadien est ensuite joué, suivi de « Solidarité mes Frères et mes Sœurs ».

Présentation des membres du Conseil national

Il est procédé à la présentation des membres du Conseil national, soit :

Confrère Benoît Thibault, vice-président national
Consœur Karla Levangie-Connor, vice-présidente régionale, Atlantique
Confrère Robert Chafe, vice-président régional, Terre-Neuve-et-Labrador
Confrère Marc Blanchard, vice-président régional, Scotia-Fundy
Confrère Todd Davies, vice-président régional, N.-B./Î.-P.-É.
Consœur Maryse Veilleux, vice-présidente régionale, Québec
Consœur Rubin Kooner, vice-présidente régionale, capitale nationale
Consœur Diane Girouard, vice-présidente régionale, capitale nationale
Consœur Cheryl Sullivan, vice-présidente régionale, Ontario
Confrère Kevin Lundstrom, vice-président régional, Ontario
Consœur Faye Kingyens, vice-présidente régionale, Manitoba
Confrère Larry Schlosser, vice-président régional, Saskatchewan
Confrère Mark Gilchrist, vice-président régional, Prairies et Nord
Consœur Dalene Lewis, vice-présidente régionale, Alberta, C.-B./Yukon
Confrère Richard May, vice-président régional, C.-B./Yukon

Les membres du personnel participant au Congrès sont à leur tour présentés, soit : la consœur Julie Lavictoire, adjointe administrative à la présidente nationale ; les confrères Carmine Pacifico et Sylvain Meilleur, agents des finances (tous deux seront présents après le déjeuner du 17 août 2021).

La présidente présente les invité(e)s qui assisteront au Congrès :

Consœur Bonnie Bates
Confrère Chris Aylward, président national, AFPC
Consœur Sharon DeSousa, vice-présidente exécutive nationale, AFPC
Consœur June Winger, présidente nationale, UEDN
Confrère Yvon Barrière, VPER, Québec-AFPC
Confrère Alex Silas, VPER, RCN-AFPC
Consœur Virginia Vaillancourt, présidente nationale, SEAC
Confrère Randy Howard, président national, SSG
Consœur Lorraine Rousseau, VPER, Nord-AFPC
Consœur Marianne Hladun, VPER, Prairies-AFPC

Le Congrès observé une minute de silence à la mémoire des membres décédés pendant l'intervalle de quatre ans depuis le dernier Congrès.

Alain Bélanger – 10042	Ann Strutt - 20147	Arthur MacIntyre – 60067
Ben Lemon – 30703	Bryan Smith – 30016	Cynthia Young – 00144
David Hryn – 60725	Dean Gillis – 70018	Devon Kuntz – 50012 Donna
May Dolan – 70008	Dr. Sasanda Nilmalgoda – 50135	
Estelle Rajotte – 70713	Fernand Jacob – 60727	Guy Lafond – 70742
Heather Fowlie – 20147	Hugh Cleland – 70028	Ivan Pylypuik – 50012
James Funk – 50012	Jan Douglas – 00035	Janette Bernard – 00035
Joey Habib – 00009	Judy Diotte – 70742	Kendall S. Sturgeon – 60727
Lawrence Dorey – 00035	Linda Rose – 80019	Melissa Dumont – 70018
Michel St-Amour – 70742	Mike Lloyd – 00145	Monique Willman -50012
Nicole Houle – 70008	Nikki Kish – 00144	Shane Jones – 50012
Sheilagh Hanson – 50012	Stephen Hughes – 00145	Tami Antisin – 20147
Beverley Ruth Blunt – 00144	Arlie Tammy Danielle McEachern – 00144	

Rapport du Comité des titres de créances

MOTION : p/a Lewis/Veilleux

Que le rapport du Comité des titres de créances soit adopté.

Nombre de délégué(e)s présent(e)s (à 10 h HAE)	66
Nombre d'observateurs/observatrices présent(e)s (à 10 h HAE)	9
Nombre d'invité(e)s présent(e)s (à 10 h HAE)	1

ADOPTÉE.

Rappel au Règlement : La consœur Christine Griffin, Section locale 70008, fait remarquer qu'un délégué figure deux fois sur la liste des délégué(e)s et a deux numéros de délégué(e)s

Décision de la présidente : Rappel bien fondé. La liste sera modifiée et réaffichée sur le portail du Congrès.

La déclaration contre le harcèlement est lue par le confrère Benoît Thibault, vice-président national, et tous sont informés que le confrère Holmann Richard et les consœurs Mary Anne Walker et Meera Chander (personnel de l'AFPC) seront responsables de la coordination de la lutte contre le harcèlement pour le Congrès.

Motions de procédure

Heures des séances

MOTION : p/a Chafe/May

Que les heures des séances prévues à l'Ordre du jour du Congrès, ainsi présentées dans le portail du Congrès, soient adoptées.

MOTION : p/a Sullivan/Levangie-Connor

Qu'il soit permis d'ajuster les heures du jeudi 19, 2022 si les caucus régionaux se terminent tôt (avant 15 h), en quel cas l'assemblée du Congrès pourra reprendre les rapports des comités des résolutions du Congrès.

Adoptée.

Motion principale ainsi modifiée : ADOPTÉE

Règles de procédure

MOTION : p/a Lewis/Davies

Que les Règles de procédure ainsi présentées dans le portail du Congrès soient adoptées.

ADOPTÉE

Ratification des nominations aux comités du Congrès

MOTION : p/a Gilchrist/Blanchard

Que la nomination de l'ensemble des coprésident(e)s et membres aux comités du Congrès, ainsi présentée dans le portail du Congrès, soit ratifiée.

ADOPTÉE

Ratification des Règlements et des Politiques

MOTION : p/a Veilleux/Kingyens

Que les affaires menées par le Conseil national entre les congrès soient ratifiées.

ADOPTÉE

Adoption des membres du Conseil national comme délégué(e)s automatiques au Congrès de l'AFPC

MOTION : p/a Lundstrom/Kooner

Que les membres du Conseil national soient délégués d'office au Congrès de l'AFPC.

ADOPTÉE

Ratification des procédures d'élection

MOTION : p/a Girouard/Lewis

Que la procédure d'élection des délégué(e)s au Congrès 2022 de l'AFPC, ainsi présentée dans le portail du Congrès, soit adoptée.

Rappel au Règlement : Le confrère Mike Lister, VPR suppléant de la RCN, déclare qu'il semble qu'un délégué ait voté deux fois.

Décision de la présidente : Rappel bien fondé. La présidente indique que même si le système de vote en ligne permet aux délégué(e)s d'appuyer sur le bouton de vote plus d'une fois, seul leur dernier choix est comptabilisé.

ADOPTÉE

Adoption de l'ordre du jour

MOTION : p/a Sullivan/Veilleux

Que l'ordre du jour du Congrès ainsi présenté dans le portail du Congrès soit adopté.

ADOPTÉE

Le confrère Benoît Thibault, vice-président national, assume la présidence.

La présidente du Congrès, la consœur Shimen Fayad, s'adresse aux délégué(e)s, observateurs/observatrices et invité(e)s, et présente son rapport au Congrès.

Rapport de la présidente nationale

MOTION : p/a Fayad/Levangie-Connor

Que le rapport de la présidente nationale, ainsi présenté dans le portail du Congrès, soit adopté.

Question de privilège : La consœur Diane Girouard, VPR-RCN, souhaite remercier la présidente nationale et le vice-président national pour leur travail acharné au cours des 18 derniers mois, alors qu'ils ont assumé leurs nouvelles fonctions pendant une période difficile, et pour avoir rapproché l'Élément et ses membres, même pendant la pandémie de Covid.

ADOPTÉE

La consœur Shimen Fayad, présidente nationale, reprend la présidence.

Rapport du vice-président national

MOTION : p/a Thibault/C. Griffin

Que le rapport des deux vice-présidentes nationales tel que contenu dans le portail du congrès soit adopté.

ADOPTÉE

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Comité des finances sont ensuite présentés au Congrès. Seuls le président et les coprésidents du Comité sont affichés à l'écran.

Confrère Benoît Thibault, vice-président national, président du Comité
Confrère Robert Chafe, VPR-Terre-Neuve et Labrador, coprésident du Comité

Confrère Larry Schlosser, VPR-Saskatchewan, coprésident du Comité.
Confrère Todd Davies, VPR, Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard
Confrère Richard May, VPR, Colombie-Britannique - Yukon
Confrère Bob Ellis, Section locale 80717
Consœur Jeannine Laing, Section locale 70712
Consœur Lois Palmer, section locale 80019
Confrère Don Racette, Section locale 40013
Consœur Louise Sicard, Section locale 70008, VPR suppléante - RCN

MOTION : p/a Lister/n/c

Que la résolution 2A soit proposée comme premier point à l'ordre du jour après que le Comité des finances ait terminé de présenter ses priorités.

Décision de la présidente : La présidente du Congrès déclare la motion irrecevable car l'assemblée doit avoir terminé les priorités/recommandations d'adoption de tous les comités avant de débattre des résolutions de non-acceptation. Il est conseillé de présenter cette motion une fois que toutes les priorités auront été traitées et complétées.

Résolution n° 1

MOTION : p/a Thibault/Chafe

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution no. 1 (Budget) sur les finances.

Le Congrès est ajourné pour le déjeuner à 12 h 15 et reprend ses travaux à 13 h 05 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

Allocution du Président national, Alliance de la Fonction publique du Canada

Le confrère Chris Aylward, Président national, s'adresse au Congrès et aborde un certain nombre de sujets, dont les suivants, sans toutefois s'y limiter :

- le monde, les réunions et les congrès virtuels,
- les vaccins obligatoires et la santé et la sécurité de tous,
- les prochaines élections fédérales,
- Vérité et réconciliation, antiracisme et anticolonialisme,
- reconnaissance du travail de la consœur Fayad depuis son accession à la présidence du STSE et en tant que membre du CNA de l'AFPC.

Rapport du Comité des titres de créances

MOTION : p/a Veilleux/Lewis

Que le rapport du Comité des titres de créance soit adopté.

Nombre de délégué(e)s présent(e)s (à 13 h HAE)	73
Nombre d'observateurs/observatrices présent(e)s (à 13 h HAE)	14
Nombre d'invité(e)s présent(e)s (à 13 h HAE)	2

ADOPTÉE

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES (suite)

Résolution n° 1 (suite)

MOTION : p/a Thibault/Chafe

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 1 (Budget) sur les finances.

ADOPTÉE.

Résolution n° 2B

MOTION : p/a Thibault/Schlosser

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 2B sur les finances, soit :

Il est en outre résolu que le STSE rédige un nouveau règlement sur ladite subvention qui reflète qu'elle est destinée à l'achat d'équipement aux sections locales.

Rappel au règlement : Le confrère Mike Lister, VPR-RCN suppléant, déclare que la Résolution 2B ne faisait pas partie du Cahier des résolutions reçu à l'origine.

Décision de la présidente : Rappel bien fondé. Le président explique que le Cahier des résolutions contient les résolutions telles que reçues par le bureau national et qu'elles ne peuvent être modifiées. Les comités des résolutions du congrès peuvent faire des recommandations d'amendements ou de division qui sont notées dans leur rapport et expliquées plus en détail pendant leur présentation. Les résolutions affichées à l'écran sont les recommandations des comités, et pas nécessairement la résolution originale.

Motion : p/a Blanchard/Lauvaas

Que la résolution soit renvoyée au Comité avec pour instruction de revoir l'ajout proposé suivant : "... et cette subvention devrait être déterminée par le Conseil national, mais ne devrait pas dépasser 1 500 \$ sur un cycle budgétaire."

Adoptée.

Résolution n° 3

MOTION : p/a Thibault/Chafe

Le comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 3 sur les finances, soit :

Qu'il soit résolu qu'au moment de la création du Comité permanent des finances, deux membres supplémentaires venant du Conseil national soient élus en tant que suppléants des deux membres originels qui ont été élus pour siéger au Comité permanent des finances.

ADOPTÉE

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Les membres du Comité des Statuts sont présentés au Congrès. Seuls les noms des co-président(e)s du Comité sont affichés à l'écran.

Confrère Marc Blanchard, VPR-Scotia-Fundy, coprésident
Consœur Rubin Kooner, VPR-Région de la capitale nationale, coprésidente
Consœur Faye Kingyens, VPR, Manitoba
Consœur Levangie-Connor, VPR, Atlantique
Consœur Cheryl Sullivan, VPR, Ontario
Confrère Richard Dollimount, VPR suppléant, T.-N.-L. et Labrador
Confrère Phillip Griffin, Section locale 70008
Confrère Francesco Lai, Section locale 00144
Confrère Mike Lister, VPR suppléant, RCN

Résolution n° 36

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 36 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le Titre 13, article 4 soit modifié comme suit :

‘Tous/toutes les candidat(e)s à une charge au Conseil national doivent être membres en règle de l'Élément (qu'ils/elles soient présent(e)s ou non au Congrès national du STSE).

Un membre qui n'est pas présent au congrès doit fournir une manifestation d'intérêt écrite avant la clôture des candidatures. Les mises en candidature pour tous les postes doivent être faites par écrit et signées par la personne qui présente la candidature, ainsi que par celle qui l'appuie, chacune de ces personnes devant être un(e) délégué(e) au Congrès national du STSE.’

ADOPÉE

Résolution n° 19

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution no. 19 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que soit ajouté ce qui suit à l'article 2 du Titre 8 des Statuts :

‘assiste aux réunions mixtes syndicales/patronales du STSE, selon les instructions du président national/de la présidente nationale’

ADOPTÉE

Résolution n° 39

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 39 **ainsi modifiée** sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le Titre 14, article 11 soit modifié ainsi :

Article 11

Les ~~secrétaires-trésoriers~~ des sections locales et des sous-sections locales soumettent ~~chaque année~~ au bureau national des états financiers des recettes et des dépenses vérifié par 2 membres non exécutifs en règle de leur section locale respective et/ou d'un cabinet comptable accrédité ~~des finances~~ dans les ~~quatre-vingt-dix~~ trente (30) jours suivant leur soumission à l'assemblée générale annuelle de la section locale, ou d'ici au 1^{er} avril, selon la première éventualité.

Le bureau national de l'Élément envoie par courriel un accusé de réception des états financiers de la section locale. Advenant que les états ne sont pas reçus dans les délais prescrits, le/la président(e) national(e) envoie une demande de conformité par écrit sont examinés tous les ans par un agent(e) financier(ière) de l'Élément. Advenant que les états ne sont pas envoyés avant le 1er avril, le président national envoie une demande par écrit au/à la président(e) de la section locale ou de la sous-section locale, exigeant que les états soient préparés et délivrés, tel que requis par le présent article. Si les états ne sont pas reçus conformément aux délais prescrits, soumis dans les trente (30) jours par la suite, les ristournes aux sections locales ou aux sous-sections locales cessent. Le rétablissement de la remise de fonds se fera dès que seront reçus les suivra la réception les états vérifiés détaillés. Ces états financiers seront examinés tous les ans par un agent des finances de l'Élément.

(nota : la formulation "et/ou un cabinet comptable accrédité" ne figurait pas dans le rapport final du Comité mais a été adoptée au cours de ses délibérations. Elle a été oubliée lors de l'examen de la copie finale de son rapport.)

ADOPTÉE

Résolution n° 33

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'adoption de la Résolution no. 33 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que **le Titre 9, article 10** soit modifié ainsi :

Article 10

Une Chaque section locale doit soumettre chaque année à l'Élément les renseignements ci-après dans les trente (30) jours suivant son assemblée générale annuelle ou d'ici au 1^{er} avril, selon la première éventualité. De plus, chaque section locale remet au bureau national les données ci-après : une liste de ses dirigeants élus et les modifications à leurs Statuts dans les (30) trente jours après l'AGA de leur section locale.

- *Des états financiers détaillés des recettes et des dépenses vérifiés par deux (2) membres locaux,*
- *Le procès-verbal de l'AGA,*
- *Les Statuts actuels soulignant les changements apportés lors de l'AGA,*
- *La liste des dirigeant(e)s élu(e)s,*
- *Le Formulaire de déclaration des cotisations,*
- *Tout autre rapport ou formulaire jugé nécessaire par le bureau national*

Motion : p/a Gilchrist/Ellis

Que la résolution soit renvoyée au Comité avec des instructions pour s'assurer que le libellé concernant la 'vérification' soit conforme au libellé de la Résolution no 39 adoptée.

Adoptée

Présentation du Comité d'accueil du Congrès

Les membres du Comité d'accueil du Congrès sont les suivants :

Confrère Richard May, vice-président régional, C.-B./Yukon
Conseur Rubin Kooner, vice-présidente régionale, capitale nationale
Conseur Diane Girouard, vice-présidente régionale, capitale nationale.

Le Comité d'accueil fournit des renseignements sur les activités virtuelles de la soirée, les énigmes quotidiennes et les tirages.

Le Congrès lève sa séance à 16 h 06 le 17 août 2021.

18 AOÛT 2021

Le Congrès reprend ses travaux à 10 h, le **18 août 2021**, sous la présidence de la conseur Shimen Fayad, présidente nationale.

Rapport du Comité des titres de créances

MOTION : p/a Veilleux/Lewis

Que le rapport du Comité des titres de créances soit adopté.

Nombre de délégué(e)s présent(e)s (à 10 h HAE)	50
Nombre d'observateurs/observatrices présent(e)s (à 10 h HAE)	7
Nombre d'invité(e)s présent(e)s (à 10 h HAE)	0

ADOPTÉE

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES (suite)

Résolution n° 2B (suite)

MOTION : p/a Thibault/Schlosser

Le Comité recommande **l'adoption** de la Résolution no. 2B **ainsi modifiée**, selon le renvoi, du Comité des finances, soit :

Il est en outre résolu que le STSE rédige un nouveau règlement sur ladite subvention qui reflète qu'elle est destinée à l'achat d'équipement aux sections locales et cette subvention devrait être déterminée par le Conseil national, mais ne devrait pas dépasser 1 500 \$ sur un cycle budgétaire.

Motion : p/a Racette/Lauvaas

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Adoptée

Motion ainsi modifiée : ADOPTÉE

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS (suite)

Résolution n° 33 (suite)

MOTION : p/s Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution no. 33 **ainsi modifiée**, selon le renvoi, sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le Titre 9, article 10 soit modifié ainsi :

Article 10

Une Chaque section locale doit soumettre chaque année à l'Élément les renseignements ci- après dans les trente (30) jours suivant son assemblée générale annuelle ou d'ici au 1^{er} avril, selon la première éventualité. De plus, chaque section locale remet au bureau national les données ci-après : une liste de ses dirigeants élus et les modifications à leurs Statuts dans les (30) trente jours après l'AGA de leur section locale.

- ***Des états financiers détaillés des recettes et des dépenses vérifiés par deux (2) membres locaux, non exécutifs en règle de la section locale et/ou d'un cabinet comptable accrédité,***
- ***Le procès-verbal de l'AGA,***
- ***Les Statuts actuels soulignant les changements apportés lors de l'AGA,***
- ***La liste des dirigeant(e)s élu(e)s,***
- ***Le Formulaire de déclaration des cotisations,***
- ***Tout autre rapport ou formulaire jugé nécessaire par le bureau national***

ADOPTÉE

Rappel au Règlement : La consœur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, déclare que deux personnes étaient au micro lorsque le Congrès a été ajourné le 17 août 2021. N'auraient-ils pas dû être les deux premiers intervenants pour cette résolution ?

Décision de la présidente : Rappel bien fondé. Bien que leurs noms aient été notés, un temps suffisant leur a été accordé pour revenir au micro, mais ils ne l'ont pas fait.

Résolution n° 42

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 42 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que l'article 3 du Titre 15 soit modifié et d'y ajouter ce qui suit :

Article 3

- A) Le poste de directeur nationale/directrice nationale de l'application de la loi est doté par le (la) président(e) national(e) selon les besoins, et sous réserve de limites que le Conseil national a la latitude de fixer.**
- B) Le/la titulaire du poste assiste à toutes les réunions du CCSP national de l'application de la loi, selon les besoins.**
- C) Le/la titulaire du poste remet un rapport annuel au Conseil national d'ici au 31 décembre de chaque année.**

ADOPTÉE. (*La consœur Cheryl Sullivan a voté contre la recommandation du Comité.*)

(**Nota** : pendant le débat sur la résolution ci-dessus, la présidence a été transférée entre la présidente nationale et le vice-président national en raison de problèmes techniques. Une fois les problèmes réglés, la présidente nationale a repris la présidence).

Résolution n° 43

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 43 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le STSE élabore un programme d'éducation pour ses sections locales, et

Il est de plus résolu que ledit programme offre des cours, des formations, des conseils et autres outils aux dirigeant(e)s nouvellement en place et à ceux/celles de niveaux supérieurs des sections locales, et

Il est en outre résolu que ledit programme soit élaboré en tenant compte des commentaires des sections locales et des membres du Conseil national, et

Il est en outre résolu qu' un nouvel article 15 soit créé au Titre 9 des Statuts - Les sections locales, leur compétence, leur autorité et leurs droits, soit :

Les sections locales auront accès à des cours de formation et d'éducation, à des outils, et à d'autres conseils supplémentaires dans le cadre d'un programme d'éducation du STSE destiné aux sections locales.

ADOPTÉE

Résolution n° 9A

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution mixte no. 9A sur les Statuts, soit :

Il est résolu que prévoit une journée complète de discussion supplémentaire pour coïncider avec les réunions semestrielles du Conseil national, et

Il est en outre résolu que cette journée soit consacrées aux enjeux des membres, à des stratégies, aux expériences vécues (succès et échecs), dans le but d'afficher une approche cohérente devant les ministères et régions et que tous les membres du Conseil national puissent partager de façon proactive leurs préoccupations et leur travail, dans le cadre d'une stratégie collective et cohérente en vue de trouver des solutions, et

Il est en outre résolu que cette disposition soit incluse dans l'article 2 du Titre 7 des Statuts du STSE.

ADOPTÉE

Résolution n° 34

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 34 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que la Politique – Représentation au congrès soit supprimée des Politiques et promulguée comme nouveau Titre 12, articles 1, 2, 3 et 4.

Titre 12 (POLITIQUE 8)

REPRÉSENTATION AU CONGRÈS (Délégué(e)s, suppléant(e)s, observateurs/observatrices)

Article 1 : Conseil national

Chaque membre élu du Conseil national et son/sa suppléant(e) (associé(e) sont automatiquement des délégué(e)s au Congrès national triennal.

Article 2 : Sections locales

Deux options sont à la disposition des sections locales pour envoyer des délégué(e)s au Congrès national triennal :

- a. Conformément à leurs Statuts, le/la président(e) d'une section locale, ou son/sa vice-président(e), est automatiquement un(e) délégué(e). Nota : Cela doit être clairement indiqué dans les Statuts des sections locales.
- b. Par le truchement d'une élection, comme cela est précisé ci-après.

Toutes les sections locales dont les Statuts n'indiquent l'option de délégué(e) automatique, comme le/la président(e) de la section locale ou qui ont plusieurs délégué(e)s, doivent tenir une élection.

Au moins quatre (4) mois avant la date d'ouverture du Congrès national triennal de l'Élément, lors d'une assemblée annuelle ou d'une assemblée générale de ses membres, chaque section locale élit un ou des membres en règle en tant que délégué(e)s, ainsi que leurs suppléant(e)s, au Congrès.

Les réunions ci-dessus doivent être convoquées par le truchement de l'envoi d'un avis de motion au moins trente (30) jours à l'avance, annonçant la réunion spécifiée et incluant les présentes lignes directrices.

Le processus d'élection standard de l'Élément régira ces procédures d'élection avec un(e) proposant(e), un(e) parrain(ne) de la motion, un scrutin secret, etc.

Chaque section locale aura droit à des délégué(e)s selon la formule de calcul des délégué(e)s précisée au tableau de la Section 3.

Les procès-verbaux officiels de cette assemblée annuelle ou générale DOIVENT être envoyés au bureau national accompagnés des noms des délégué(e)s élu(e)s, des suppléant(e)s, et/ou des observateurs/observatrices, pour assurer le respect de la présente politique.

Article 3 : Tableau des délégué(e)s

Membres en règle de la section locale	Nombre de délégué(e)s
10 - 150 membres	1 délégué(e)
151 - 400 membres	2 délégué(e)s
401 - 800 membres	3 délégué(e)s
801 - 1200 membres	4 délégué(e)s
1201 membres et plus	5 délégué(e)s

Article 4: Observateurs/observatrices

Tout membre en règle de l'Élément aura le droit d'assister à un congrès national triennal en tant qu'observateur/observatrice, mais sans droit de parole ni de vote, et sans aucuns frais pour l'Élément.

Les observateurs/observatrices doivent être dûment élu(e)s lors d'une assemblée annuelle ou générale.

Et

Il est en outre résolu que les actuels articles 2, 3 du Titre 12 deviennent les article 5,6, et ainsi de suite, et

Il est en outre résolu que que la section 5 renumérotée se lise comme suit "Les congrès nationaux spéciaux sont composés de délégués tels que spécifiés à la section 3"

Rappel au Règlement : La consœur Christine Griffin, Section locale 70008, déclare que la consœur Jennifer Tattersall, Section locale 70008, a fait parvenir un renvoi au Comité.

Décision de la présidente : Rappel non fondé. Bien que la consœur Tattersall ait déclaré qu'elle renverrait la résolution au Comité, elle a poursuivi le débat sans préciser son renvoi.

Motion : p/a Doyle-LeBlanc/Veilleux

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Adoptée

Rappel au Règlement : La consœur Christine Griffin, sSection locale 70008, déclare qu'un de ses membres a essayé de voter mais n'a pas pu le faire.

Décision de la présidente. Rappel bien fondé. La présidente souligne également que, comme cela a été indiqué lors de la formation du lundi 16 août 2021 et à l'ouverture du Congrès, les délégué(e)s qui ont des problèmes techniques doivent communiquer avec le soutien technique par le biais du portail du Congrès.

Rappel au Règlement : Le confrère Alain Desgranges, Section locale 70018, déclare qu'il n'a pas pu voter sur la motion de 'mise aux voix'.

Décision de la présidente : Rappel bien fondé. La présidente déclare qu'elle va retarder la clôture des votes, mais qu'elle ne peut pas le faire pendant une longue période de temps afin de mener à bien les affaires du Congrès.

Question de privilège : Jamie Bonner, VPR suppléant-Manitoba, déclare qu'un délégué a eu des problèmes avec le vote.

La présidente déclare qu'elle essaiera de ralentir le vote, mais que tout problème technique doit être réglé par l'équipe de soutien technique.

Motion principale : ADOPTÉE. (*Le confrère Philip Griffin a voté contre la recommandation du Comité*).

Le congrès lève la séance pour le déjeuner à 12 h 30 et reprend ses travaux à 13 h 17 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

Rapport du Comité des titres de créances

MOTION : p/a Veilleux/Lewis

Que le rapport du Comité des titres de créances soit adopté.

Nombre de délégué(e)s présent(e)s (à 13 h 15 HAE)	72
Nombre d'observateurs/observatrices présent(e)s (à 13 h 15 HAE)	10
Nombre d'invité(e)s présent(e)s (à 13 h 15 HAE)	2

ADOPTÉE

Pour les quelques délégué(e)s rencontrant des difficultés pour passer du "micro" à la "salle du Congrès", des conseils leur sont donnés.

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS DE L'AFPC ET DES QUESTIONS GÉNÉRALES

Les membres du Comité des Statuts de l'AFPC et des questions générales sont présentés au Congrès. Seuls les noms des co-président(e)s du Comité sont affichés à l'écran.

Consœur Diane Girouard, VPR, RCN, coprésidente du Comité
Confrère Mark Gilchrist, VPR, Prairies et Nord, coprésident du Comité
Consœur Darlene Lewis, VPR, Alberta et C.-B.
Confrère Kevin Lundstrom, VPR, Ontario
Consœur Dana-Lee Armstrong, Section locale 00032
Consœur Jacqueline Gabon, VPR suppléante, Ontario
Confrère Jamie Bonner, VPR suppléant, Manitoba
Consœur Lisa Larocque, VPR suppléante, Saskatchewan
Confrère Scott Mossman, VPR suppléant, Scotia-Fundy

Résolution n° 55

MOTION : p/a Gilchrist/Girouard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution générale no. 55, soit :

Il est résolu que l'Élément STSE s'assure que les formations soient données dans les deux langues officielles, en ajoutant l'élément suivant à sa liste de mesures de services dans les deux langues officielles, énumérés dans la politique 3, soit :

«toutes les formations offertes par l'Élément STSE (traduction simultanée ou des formations dans les 2 langues)».

ADOPTÉE

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS (suite)

Résolution n° 40

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution no. 40 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le STSE désigne la somme de 2,5 millions de dollars comme fond, utilisé à la discrétion du Conseil national en cas de grève, et

Il est en outre résolu que le Conseil national détermine comment ces fonds seront administrés, et

Il est en outre résolu que cela soit inscrit dans les Statuts du STSE en tant que nouvel article, comme suit :

Titre 14, article 16

Le STSE attribue la somme de 2,5 millions de dollars comme fonds à utiliser à la discrétion du Conseil national en cas de grève. Le Conseil national détermine comment ces fonds seront administrés et régis par les Statuts et Règlements du STSE.

ADOPTÉE

Résolution n° 27

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'adoption de la Résolution no. 27 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le Titre 8, article 4 soit **modifié** comme suit :

- a. ~~aident le/la VPR remplacent le membre du Conseil, au besoin, et selon que le demande le membre du Conseil et les membres du Conseil suppléants assistent~~ assistent aux réunions du Conseil national à la place du/de la VPR ; ~~un membre du Conseil peut être prié de quitter la salle durant des séances confidentielles ou à huis clos ;~~
- b. assistent à la séance d'orientation du Conseil national après le Congrès triennal ;
- c. ont l'occasion d'assister à une réunion du Conseil national comme observateurs/observatrices, une fois durant le mandat de trois (3) ans, lorsque la réunion a lieu dans leur région ou à Ottawa ;
- d. assistent à toutes les séances du Congrès triennal du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement en tant que délégué(e) ;
- e. assistent à toutes les séances ~~de la conférence des présidents du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement et de leur conférence régionale du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement;~~
- f. ~~prêtent le serment d'office lors de la réunion de leur élection ; et~~ En cas de conflit lié aux fonctions affectées par le/la VPR, l'affaire est transmise au/à la président(e) national(e) qui rendra sa décision en la matière.
- g. à la demande du VPR, assurent la représentation des griefs au deuxième palier dans leur région, et achemine les griefs et l'information connexe au troisième palier, au besoin;
- h. remettent un rapport semestriel par écrit de leurs activités et observations à leur VPR.

Et

Il est en outre résolu qu'un règlement soit créé indiquant que le/la vice-président(e) régional(e) suppléant(e) soit rémunéré(e).

Motion : p/a Ellis/Mossman

Que la motion soit déposée.

Rejetée

Motion : p/a Gilchrist/Levangie-Connor

Que la motion soit divisée, soit que les deux 'Qu'il soit résolu que' soient traités séparément comme Résolution 27A et Résolution 27B.

Adoptée

Résolution n° 27A

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'adoption de la Résolution no. 27A sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le Titre 8, article 4 soit modifié comme suit :

- a. ~~aident le/la VPR remplacent le membre du Conseil, au besoin, et selon que le demande le membre du Conseil et les membres du Conseil suppléants~~ assistent aux réunions du Conseil national à la place du/de la VPR ; ~~un membre du Conseil peut être prié de quitter la salle durant des séances confidentielles ou à huis clos ;~~
- b. assistent à la séance d'orientation du Conseil national après le Congrès triennal ;
- c. ont l'occasion d'assister à une réunion du Conseil national comme observateurs/observatrices, une fois durant le mandat de trois (3) ans, lorsque la réunion a lieu dans leur région ou à Ottawa ;
- d. assistent à toutes les séances du Congrès triennal du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement en tant que délégué(e) ;
- e. assistent à toutes les séances ~~de la conférence des présidents du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement et de leur conférence régionale du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement;~~
- f. ~~prêtent le serment d'office lors de la réunion de leur élection ; et~~ En cas de conflit lié aux fonctions affectées par le/la VPR, l'affaire est transmise au/à la président(e) national(e) qui rendra sa décision en la matière.

- g. à la demande du VPR, assurent la représentation des griefs au deuxième palier dans leur région, et achemine les griefs et l'information connexe au troisième palier, au besoin-**
- h. remettent un rapport semestriel par écrit de leurs activités et observations à leur VPR.**

ADOPTÉE

Résolution n° 27B

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 27B sur les Statuts, soit :

Il est en outre résolu qu'un règlement soit créé indiquant que le/la vice-président(e) régional(e) suppléant(e) soit rémunéré(e).

ADOPTÉE

Résolution n° 11

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 11 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le budget de 3 ans du STSE soit préparé en commun par tous les membres du Comité permanent des finances puis présenté par ledit Comité au Conseil national à des fins d'examen, et

Il est en outre résolu que Que le Titre 7, article 4 (e) (i) des Statuts soit modifié comme suit : *préparer collectivement et présenter et présenter le budget de trois (3) ans au Conseil national à des fins d'examen de sa part.*

ADOPTÉE

Résolution n° 38

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 38 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que L'article 5 du titre 14 – Finances, des Statuts soit modifié comme suit :

Des copies des états financiers vérifiés de l'Élément sont remises à toutes les sections locales et sous-sections locales annuellement aux fins de distribution à leurs organismes subordonnés et à l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

ADOPTÉE

Résolution n° 32

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 32 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le **Titre 9, article 6** soit **modifié** ainsi :

Article 6

- c) Les assemblées générales annuelles doivent avoir lieu entre octobre et mars, ~~et tous les rapports financiers remis au bureau national au plus tard le 1^{er} avril.~~ Au moins trente (30) jour avant l'assemblée générale annuelle, une section locale est tenue de prévenir le bureau national et le/la VPR pertinent(e) de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle en question.

ADOPTÉE

Résolution n° 16

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 16 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que l'article 2, alinéa g) du Titre 8 des Statuts qui se lit **commesuit** :

'assiste aux réunions du Conseil national d'administration de l'AFPC si éligible de le faire',

se lise dorénavant de la sorte :

'assiste à toutes les sessions régulières du Conseil national d'administration de l'AFPC à titre de conseiller technique et représente le(la) président(e) national(e) du STSE à ces sessions, au besoin'

ADOPTÉE

Résolution n° 18

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 18 sur les Statuts, soit :

**Il est résolu que soit ajouté ce qui suit à l'article 2 du Titre 8 des Statuts :
'*préside le Comité permanent des finances du Conseil national et le Comité des finances du Congrès triennal du STSE, et siège aux autres comités du Conseil national selon les instructions du président national/de la présidente nationale*'**

ADOPTÉE

Résolution n° 29

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 29 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que l'article 5 du Titre 8 soit modifié comme suit :

Article 5

- A) Le/la représentant(e) national(e) des droits de la personne de l'AFPC travaillera avec le Conseil national pour créer un portefeuille de 3 ans.**
- B) Le poste de représentant(e) national(e) des droits de la personne de l'AFPC sera soumis à toute restriction imposée par le Conseil national.**
- C) Le/la titulaire dudit poste est tenu(e) d'assister à toutes les réunions de l'AFPC sur les droits de la personne selon les besoins.**
- D) Le/la titulaire du poste est tenu(e) de remettre un rapport annuel au Conseil national avant le 31 décembre de chaque année.**

Et

Il est en outre résolu que l'actuel article 5 du Titre 8, devienne l'article 6 et ainsi de suite.

ADOPTÉE

Résolution n° 30

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 30 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que l'adverbe 'considérablement' soit supprimé de l'article 3 du Titre 9 qui se lira ainsi :

Si l'effectif total d'une section locale tombe ~~considérablement~~ en deçà de dix (10) membres pendant trois (3) mois ou plus, le cas est renvoyé au Conseil national, *en consultation avec la section locale concernée et toute autre section locale pouvant recevoir ses membres*, pour examen et décision quant à la structure d'organisation appropriée des membres dans la localité.

ADOPTÉE

La séance du Congrès est levée à 16 h le 18 août 2021

19 AOÛT 2021

Le Congrès reprend ses travaux à 10 h, le **19 août 2021**, sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

Rapport du Comité des titres de créances

MOTION : p/a Lewis/Veilleux

Que le rapport du Comité des titres de créances soit adopté.

Nombre de délégué(e)s présent(e)s (à 10 h HAE)	54
Nombre d'observateurs/observatrices présent(e)s (à 10 h HAE)	8
Nombre d'invité(e)s présent(e)s (à 10 h HAE)	2

ADOPTÉE

Le confrère Chris Aylward, président national de l'AFPC, occupe la présidence.

Élections

Le président des élections, le confrère Aylward, présente le processus de vote pour le congrès virtuel et la procédure à suivre pour l'élection des postes suivants :

- Président(e) national(e) ;
- Vice-président(e) national(e) ;

- Quinze vice-président(e)s régionaux/régionales et leurs suppléant(e)s - en caucus ;
- le/la représentant(e) national(e) des droits de la personne du STSE ; et
- les délégué(e)s du STSE et leurs suppléant(e)s au Congrès national triennal de l'AFPC de 2022.

Le président des élections déclare tous les postes vacants.

Pour le poste de **président(e) national(e)** du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement, le président des élections déclare avoir reçu la candidature suivante :

Consœur Shimen Fayad : proposée par le confrère Benoît Thibault
appuyée par la consœur Diane Girouard

La consœur **Shimen Fayad** est élue par acclamation au poste de présidente nationale du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement.

Pour le poste de **vice-président(e) national(e)** du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement, le président d'élection indique avoir reçu la candidature suivante :

Confrère Benoît Thibault : proposée par la consœur Shimen Fayad
Appuyée par le confrère Richard May

Le confrère **Benoît Thibault** est élu par acclamation au poste de vice-président national du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement.

La consœur Shimen Fayad, présidente nationale, reprend la présidence.

Question de privilège : Le confrère Benoît Thibault, vice-président national, souhaite remercier les délégué(e)s et les membres pour leur soutien et présente une vision de l'avenir du STSE.

Question de privilège : La consœur Lisa Larocque, VPR suppléante de la Saskatchewan, a quelques questions concernant les élections du caucus. La présidente indique que l'information sur le processus sera expliquée une fois que toutes les personnes au microphone auront parlé.

Question de privilège : La consœur Christine Griffin, Section locale 70008, souhaite remercier le Comité d'accueil pour la soirée Trivia qui a eu lieu le 18 août 2021.

Question de privilège : Le confrère Marc Blanchard, VPR-Scotia/Fundy, félicite la présidente nationale et le vice-président national nouvellement élus. Il déclare également qu'il a reçu un appel de candidatures. La présidente déclare qu'il s'agissait d'un problème technique qui a été résolu.

Question de privilège : Le confrère Mark Gilchrist, VPR-Prairies et Nord, souhaite également féliciter la présidente nationale et le vice-président national de leur élection. Il demande des renseignements sur les délais indiqués pour les caucus, que la présidente lui communique.

La consœur Sharon De Souza, vice-présidente exécutive nationale de l'AFPC, assume la présidence.

La présidente des élections, la consœur Sharon DeSousa, explique le processus d'élection des caucus qui se déroulent dans trois salles virtuelles différentes. Chaque région s'est vu attribuer une salle et une heure pour son caucus, qui sont affichées sur le portail du Congrès. Les délégué(e)s sont envoyé(e)s à leurs caucus régionaux afin d'élire leurs vice-président(e)s régionaux/régionales et leurs suppléant(e)s.

Le Congrès reprend ses travaux à 14 h 50 sous la présidence de la consœur Sharon DeSousa, vice-présidente exécutive nationale.

Rapport du Comité des titres de créances

MOTION : p/a Lewis/Veilleux

Que le rapport du Comité des titres de créances soit adopté.

Nombre de délégué(e)s présent(e)s (à 14 h 45 HAE)	79
Nombre d'observateurs/observatrices présent(e)s (à 14 h 45 HAE)	15
Nombre d'invité(e)s présent(e)s (à 14 h 45 HAE)	1

ADOPTÉE

Élection des vice-président(e)s régionaux/régionales et de leurs suppléant(e)s

Région de Terre-Neuve/Labrador

La présidente des élections fait état de l'élection du confrère Robert Chafe à titre de vice-président de la région de Terre-Neuve/Labrador et de celle du confrère Richard Dollimont à titre de suppléant.

Région Scotia-Fundy

La présidente des élections fait état de l'élection du confrère Marc Blanchard à titre de vice-président de la région Scotia-Fundy, et de celle du confrère Scott Mossman à titre de suppléant.

Région du N.-B./Î.-P.-É.

La présidente des élections fait état de l'élection du confrère Todd Davies à titre de vice-président de la région du N.-B./Î.-P.-É., et de celle du confrère Tyler Augustine à titre de suppléant.

Région de l'Atlantique

Le président des élections fait état de l'élection de la consœur Karla Levangie-Connor au poste de vice-présidente de la région de l'Atlantique. Le poste de suppléant(e) est demeuré vacant.

Région du Québec 1

Personne n'a été élu à l'un ou l'autre des postes. Les réunions et les élections auront lieu à une date ultérieure.

Région du Québec 2

La présidente des élections fait état de l'élection de la consœur Diane De Berardinis à titre de vice-présidente régionale de la région 2 du Québec, et de celle de la consœur Christine Thériault à titre de suppléante.

Région de la capitale nationale 1

La présidente des élections fait état de l'élection de la consœur Rubin Kooner au poste de vice-présidente de la région 1 de la capitale nationale, et de celle du confrère Michael Lister au poste de suppléant.

Région de la capitale nationale 2

La présidente des élections fait état de l'élection de la consœur Diane Girouard à titre de vice-présidente de la région 2 de la capitale nationale, et de celle l'élection du confrère Philip Griffin à titre de suppléant.

Région de l'Ontario 1

Personne n'a été élu à l'un ou l'autre des postes. Les réunions et les élections auront lieu à une date ultérieure.

Région de l'Ontario 2

La présidente des élections fait état de l'élection du confrère Kevin Lundstrom au poste de vice-président de la région 2 de l'Ontario, et de celle du confrère Tim Eddis au poste de suppléant.

Région du Manitoba

La présidente des élections fait état de l'élection de la consœur Faye Kingyens au poste de vice-présidente de la région du Manitoba, et de celle du confrère Jamie Bonner au poste de suppléant.

Région de la Saskatchewan

La présidente des élections fait état de l'élection du confrère Larry Schlosser au poste de vice-président régional et de celle du confrère Don Racette au poste de suppléant.

Région des Prairies et du Nord

La présidente des élections fait état de l'élection du confrère Mark Gilchrist au poste de vice-président régional et de celle du confrère Jeremy Stewart au poste de suppléant.

Région de l'Alberta, de la C.-B./Yukon

La présidente des élections annonce l'élection de la consœur Darlene Lewis à titre de vice-présidente régionale et celle de la consœur Jasmine Shields à titre de suppléante.

Région de la C.-B./Yukon

La présidente des élections annonce l'élection du confrère Richard May à titre de vice-président régional et celle de la consœur Ann-Marie Friesen à titre de suppléante.

Question de privilège : Le confrère Francesco Lai, Section locale 00144, souhaite rendre hommage à la consœur Cheryl Sullivan, ancienne VPR-Ontario, qui a pris sa retraite du Syndicat. Il désire la remercier pour son dévouement et son intégrité envers sa section locale, l'Élément et tout le monde. Il lui témoigne son appréciation en tant que collègue, mentor et ami. Ce fut un plaisir et un honneur de travailler avec elle.

Élection du/de la représentant(e) national(e) des droits de la personne du STSE

Pour ce poste, la présidente des élections indique avoir reçu la candidature suivante :

Consœur Rhonda Doyle-LeBlanc : proposée par le confrère Marc Blanchard appuyée par la consœur Samantha Basha.

La consœur **Rhonda Doyle-LeBlanc** est élue par acclamation au poste de représentante nationale des droits de la personne du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement.

Élection des délégué(e)s au Congrès national triennal de l'AFPC de 2022

Pour l'instant, on ne connaît pas le nombre de délégué(e)s auquel a droit le Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement. Le vice-président et les vice-président(e)s des régions sont automatiquement des délégué(e)s au Congrès national triennal de l'AFPC de 2022. Une liste de douze (12) noms de délégué(e)s supplémentaires (jusqu'à concurrence de l'allocation au STSE) et de suppléant(e)s sera préparée. La présidente nationale assiste au congrès de l'AFPC à titre de membre du Conseil national d'administration de l'AFPC.

Le Comité des mises en candidature (consœur Karla Levangie-Connor et confrère Todd Davies) présente son rapport qui inclut la liste suivante de candidat(e)s. Chaque candidat(e) a été dûment proposé(e) et appuyé(e), comme l'a vérifié la présidente des élections.

- Jamie Bonner
- Dana-Lee Armstrong
- Louise Sicard
- Yves Cadieux
- Alain Desgranges
- Philip Griffin
- Christine Griffin
- Luke Periard
- Andrew Tipman
- Michael Lister
- Peter Butler
- Richard Dean Dollimount
- Jason Maclaurin
- Jennifer Tattersall
- Samantha Basha

Après l'appel de la présidente des élections, les personnes suivantes sont mises en candidature par l'assemblée du Congrès :

Candidat(e)	Proposé(e) par	Appuyé(e) par
Confrère Francesco Lai	Consoeur Cheryl Sullivan	Consoeur Dana-Lee Armstrong
Confrère Rae McCleave	Confrère Marc Blanchard	Confrère Robert Ellis
Consoeur Danica Pavelic	Consoeur Jacqueline Gabon	Confrère Francesco Lai
Confrère Don Racette	Confrère Larry Schlosser	Consoeur Prudence McKenzie

Question de privilège : La consœur Christine Griffin, Section locale 70008, déclare que le confrère Alain Desgranges éprouve des difficultés techniques.

Question de privilège : Le confrère Fred Oliff, Section locale 00145, souhaite féliciter la consœur Cheryl Sullivan à l'occasion de sa retraite du Syndicat.

La présidente des élections fait remarquer qu'elle est en train d'expliquer le processus d'élection de la délégation au Congrès de l'AFPC et les instructions d'ouverture de session, et qu'elle doit s'abstenir pour le moment de prendre le micro pour une 'question de privilège'.

Compte tenu de la pluralité des votes reçus, les personnes suivantes sont désignées comme délégué(e)s supplémentaires avec la liste des suppléant(e)s des délégué(e)s qui participeront au Congrès national triennal de 2022 de l'AFPC. Les quatre personnes ayant obtenu le moins de votes sont retirées de la liste.

1. Confrère Peter Butler
2. Confrère Richard Dean Dollimount
3. Consoeur Dana-Lee Armstrong
4. Confrère Michael Lister
5. Confrère Francesco Lai
6. Confrère Rae McCleave
7. Consoeur Danica Pavelic
8. Confrère Andrew Tipman
9. Confrère Donald Racette
10. Consoeur Jennifer Tattersall
11. Confrère Alain Desgranges
12. Confrère Jamie Bonner

La consœur Sharon DeSousa, présidente des élections, fait prêter le serment d'office aux membres élus du Conseil national, à leurs suppléant(e)s et à la représentante nationale des droits de la personne (DP). Ceux et celles qui n'ont pas pu assister à la prestation de serment doivent en informer le bureau national où la consœur Shimen Fayad, présidente nationale, peut le faire pour eux ou elles.

La consœur Shimen Fayad, présidente nationale, reprend la présidence.

Le Congrès lève sa séance à 16 h 55, le 19 août 2021.

20 AOÛT 2021

Le Congrès reprend ses travaux à 10 h, le **20 août 2021**, sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

Rapport du Comité des titres de créances

MOTION : p/a Veilleux/Lewis

Que le rapport du Comité des titres de créances soit adopté.

Nombre de délégué(e)s présent(e)s (à 10 h HAE)	57
Nombre d'observateurs/observatrices présent(e)s (à 10 h HAE)	6
Nombre d'invité(e)s présent(e)s (à 10 h HAE)	0

ADOPTÉE

Rappel au Règlement : Le confrère Mike Lister, VPR suppléant-RCN, fait remarquer qu'il n'a pas entendu le nombre d'invité(e)s et qu'il ne peut pas voter.

Décision de la présidente : La présidente répète les chiffres.

La liste des délégué(e)s et des suppléant(e)s au Congrès de l'AFPC a été affichée, faute de temps, le 19 août 2021.

Rappel au règlement : La consœur Christine Griffin, Section locale 70008, déclare que la 'salle Zoom' n'a pas été installée et qu'elle ne peut suivre les délibérations.

Décision de la présidente : Rappel bien fondé. L'équipe de soutien technique a vérifié le problème.

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS (suite)

Résolution n° 13

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 13 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que les procès-verbaux des réunions du Conseil national soient affichés sur le site Web de l'Élément dans les trois (3) mois qui suivent ses réunions, et

Il est en outre résolu que les président(e)s des sections locales soient prévenu(e)s lorsque les procès-verbaux des réunions du Conseil national sont affichés sur le site de l'Élément, et

Il est en outre résolu que l'article 14 du titre 7 des Statuts se lise ainsi : *Sous l'autorité du Conseil national, le/la président(e) national(e) s'assure que les procès-verbaux des réunions du Conseil national sont affichés sur le site Web du STSE, dans les trois (3) mois qui suivent lesdites réunions, et que les sections locales et sous-sections locales soient prévenues lorsqu'ils sont effectivement affichés sur le site Web de l'Élément.*

ADOPTÉE

Résolution n° 17

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 17 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que l'article 2, alinéa j) du Titre 8 des Statuts qui se lit comme suit :

j) 's'acquitte des autres fonctions que peut lui attribuer le président national/laprésidente nationale',

se lise dorénavant de la sorte :

'j) s'acquitte des autres fonctions ou aide les VPR dans l'exercice de leurs fonctions, selon ce que lui confie le(la) président(e) national(e) ou le Conseil national.

ADOPTÉE

Résolution n° 21

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 21 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que ce qui suit soit ajouté au Titre 8 – Fonctions des dirigeant(e)s, article 3 – Les membres du Conseil national :

"examinent les Statuts de toutes les sections locales de leur champ de compétence, au moins une fois par mandat et/ou lorsqu'ils sont modifiés, afin d'assurer leur conformité avec le cadre des Statuts des sections locales du STSE, les Statuts du STSE et les Statuts de l'AFPC".

ADOPTÉE (*La cosoeur Cheryl Sullivan a voté contre la recommandation du Comité.*)

Résolution n° 35

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 35 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le Titre 13 soit modifié, à savoir que les articles 1 à 14 du Titre 13 soient déplacés à l'article 1, et renumérotés de a) à n) comme cela est indiquéci-après :

Titre 13

MISE EN CANDIDATURE ET ÉLECTION DES DIRIGEANT(E)S

article 1 : Congrès

- a. **L'élection à chaque charge se fait par scrutin secret. Un bulletin de vote en blanc ou un appareil de vote électronique est distribué à toutes les personnes présentes, qui ont le droit de voter pour chaque charge à mesure qu'elle est appelée. Chaque personne présente qui a le droit de voter écrit sur le bulletin de vote le nom du candidat de son choix pour la charge appelée, parmi les candidat(e)s à la charge.**

~~article 2~~

- b. L'élection à une charge est déclarée uniquement si le/la candidat(e) a obtenu une majorité nette des voix exprimées. S'il y a plus de deux candidat(e)s à une charge, l'élection se fait par voie d'élimination.

~~article 3~~

- c. En cas d'égalité des voix, le/la président(e) procède immédiatement à un deuxième tour de scrutin, sans suspendre ou lever la séance. Si cela donne lieu à une deuxième égalité des voix, le/la président(e) demande une courte suspension, après quoi il y a un troisième tour de scrutin et des tours subséquents, jusqu'à ce que les délégué(e)s en caucus aient rompu l'égalité.

~~article 4~~

- d. Tous/toutes les candidat(e)s à une charge du Conseil national doivent être des délégué(e)s au Congrès national.

~~article 5~~

- e. À chaque Congrès national triennal ou à chaque Congrès national extraordinaire, si un avis est donné, un comité des candidatures est nommé par le Conseil national parmi les personnes présentes, sauf les membres du personnel.

~~article 6~~

- f. Le/la président(e) du Comité des mises en candidature est nommé(e) par le Conseil national, et dirige l'élection de tous/toutes les dirigeant(e)s. Il/elle a le pouvoir de nommer les scrutateurs et les aides qu'il/elle juge nécessaires pour tenir les élections d'une manière ordonnée, sous réserve des limites indiquées à l'article 7 l'article 1, g.

~~article 7~~

- g. Les fonctions du Comité des mises en candidature sont les suivantes :

- a i. recevoir les candidatures pour chacune des charges de :
- président(e) national(e),
 - vice-président(e) national(e),
 - *représentant(e) national(e) des droits de la personne de l'AFPC (pour le STSE)*,
 - membres du Conseil,
 - suppléant(e) aux membres du Conseil ;
- b ii. vérifier l'éligibilité des candidat(e)s à une charge ;

- e iii. s'assurer que les candidat(e)s sont disposé(e)s à accepter une charge et à s'acquitter des fonctions de la charge à laquelle ils/elles seront peut-être élu(e)s ; et
- iv. annoncer au congrès national les noms de tous/toutes ces candidat(e)s.

~~article 8~~

- h. Les candidatures aux charges de président(e) national(e), de vice-président(e), déposées auprès du Comité des mises en candidature, le sont par écrit, signées par la personne qui propose la candidature et celle qui l'appuie. Une candidature à la charge de membre du Conseil national (VPR) est signée par la personne qui propose la candidature. Une candidature aux charges de suppléant(e) (associé(e)) est signée par la personne qui propose la candidature. La personne qui propose et la personne qui appuie une candidature doivent être des délégué(e)s accrédité(e)s.

~~article 9~~

- i. Tous/toutes les dirigeant(e)s du présent syndicat, ses sections locales et sous-sections locales, entrent en fonction à la fin de la réunion ou du congrès auquel ils/elles auront été élu(e)s.

~~article 10~~

- j. Tous/toutes les dirigeant(e)s prêtent le serment d'office avant d'entrer en fonction.

~~article 11~~

- k. L'élection du/de la président(e) national(e), du/de la vice-président(e), et de chaque membre du Conseil, se déroule dans cet ordre. Chaque charge est appelée à tour de rôle, et l'élection se déroule complètement avant que la charge suivante soit appelée. Outre les noms des candidat(e)s à chaque charge annoncée par le Comité des mises en candidature, d'autres candidatures à chaque charge peuvent être appelées à tour de rôle par l'assemblée du congrès national.

~~article 12~~

- l. L'élection des membres du Conseil national est appelée de la même manière, selon la région géographique, d'est en ouest, à tour de rôle. Ces membres du Conseil ne peuvent être mis en candidature et élus que par les délégué(e)s de la région géographique en question, sauf en cas d'une seconde égalité des voix, qui sera tranchée tel qu'il est stipulé à l'article 3 du Titre 13. Des candidatures proposées par l'assemblée sont acceptées, pourvu qu'elles le soient par les délégué(e)s de la même région géographique.

~~article 13~~

- m. **Après l'élection des dirigeant(e)s nationaux/nationales, le/la président(e) du Comité des mises en candidatures demande l'élection des suppléant(e)s des membres du Conseil, dans le même ordre que l'élection des dirigeant(e)s nationaux/nationales, conformément aux dispositions des articles 11 et 12, et de la même façon que celle indiquée à l'article 12.**

~~article 14~~

- n. **À mesure que l'élection à chaque charge est appelée, la personne qui propose et celle qui appuie le/la candidat(e), ou le/la candidat(e) dont la candidature a été déposée auprès du Comité des mises en candidature, ou proposée par l'assemblée, peut parler pendant au plus trois (3) minutes (au total) au nom du/de la candidat(e).**

ADOPTÉE

Résolution n° 8

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 8 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le titre de vice-président(e) régional(e) suppléant(e) soit changée pour 'vice-président(e) régional(e) associé(e)', et

Il est en outre résolu que Toute référence au/à la vice-président(e) régional(e) suppléant(e) dans tout document du STSE soit modifiée et remplacée par le nouveau titre.

Rappel au Règlement : Michael Lister, VPR suppléant-RCN, cherche à savoir le nombre de personnes qui ont voté pour et contre cette motion.

Décision de la présidente : Rappel bien fondé. Les chiffres seront fournis.

Motion principale : REJETÉE (Pour : 24, Contre 46) (*Les consœurs Faye Kingyens et Karla Levangie-Connor et le confrère Philip Griffin ont voté contre la recommandation du Comité*)

Rappel au Règlement : Le confrère Don Racette, Section locale 40013, fait savoir qu'il a eu des problèmes pendant le vote et qu'il désire s'assurer que son vote a bien été comptabilisé comme étant contre.

Décision de la présidente : Rappel bien fondé. Le soutien technique a été informé du vote.

Rappel au Règlement : La consœur Samantha Basha, Section locale 70712, indique qu'elle rencontre des problèmes techniques et qu'elle ne peut pas poser de question au Comité.

Décision de la présidente : Rappel non fondé. Le vote a eu lieu et les votes ont été rapportés. On lui demande d'envoyer un message aux membres du Comité si elle souhaite obtenir des précisions.

Résolution n° 37

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 37 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que l'article 10 du Titre 14 soit déplacé à l'article 6 du Titre 9 et devienne le nouvel article 6b) :

« Les sections locales et les sous-sections locales approuvent la nomination de trois (3) dirigeant(e)s signataires, dont deux (2) signent tous les chèques. Aucun déboursé n'est fait s'il n'est pas autorisé par les Statuts de la section locale ou de la sous-section locale. »

Et

Il est en outre résolu que l'article 3 du Titre 14 soit déplacé à l'article 6 du Titre 9 et devienne le nouvel article 6c) :

« Une section locale ou une sous-section locale peut, tel qu'autorisé par un vote à la majorité des membres présents à une assemblée générale, obtenir qu'une cotisation additionnelle soit retenue et perçue par le présent syndicat de la manière prescrite. Un avis de motion proposant une augmentation de la cotisation est affiché ~~trois semaines~~ trente (30) jours avant l'assemblée générale. Cette cotisation additionnelle est remise par le présent syndicat à la section locale ou à la sous-section locale en cause. »

ADOPTÉE

Résolution n° 57

MOTION : p/a Kooner/Blanchard

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 57, transmise par le Comité des questions générales, soit :

Il est résolu que le bureau du STSE remet aux sections locales une version en format Excel de la liste mensuelle des rabais des membres de l'AFPC et ce, tous les 4 mois, et

Il est en outre résolu que le bureau du STSE remette aux sections locales une liste mensuelle des membres qui ne sont affectés à aucune section locale, et

Il est en outre résolu qu' un nouvel alinéa 9 soit créé au Titre 4 – Sociétariat des Statuts, soit : *'Le bureau du STSE communiquera aux sections locales une liste mensuelle des rabais de l'AFPC et une copie Excel de cette liste tous les quatre mois. De plus, l'Élément remettra à chaque région une liste mensuelle des membres qui n'ont pas été affectés à une section locale. Les sections locales et le/la VPR travailleront avec l'agent(e) des adhésions du STSE pour affecter ces membres à des sections locales en temps opportun.'*

Rappel au Règlement : Le confrère Richard May, VPR, C.-B./Yukon, fait remarquer que la personne qui a appuyé cette motion a voté contre la recommandation du Comité.

Décision de la présidente : Rappel bien fondé. Il faudrait un ou une autre délégué(e) pour appuyer la motion.

Motion principale : p/a Kooner/Lister

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution no. 57, transmise par le Comité des questions générales, soit :

Il est résolu que le bureau du STSE remet aux sections locales une version en format Excel de la liste mensuelle des rabais des membres de l'AFPC et ce, tous les 4 mois, et

Il est en outre résolu que le bureau du STSE remette aux sections locales une liste mensuelle des membres qui ne sont affectés à aucune section locale, et

Il est en outre résolu qu' un nouvel alinéa 9 soit créé au Titre 4 – Sociétariat des Statuts, soit : *'Le bureau du STSE communiquera aux sections locales une liste mensuelle des rabais de l'AFPC et une copie Excel de cette liste tous les quatre mois. De plus, l'Élément remettra à chaque région une liste mensuelle des membres qui n'ont pas été affectés à une section locale. Les sections locales et le/la VPR travailleront avec l'agent(e) des adhésions du STSE pour affecter ces membres à des sections locales en temps opportun.'*

ADOPTÉE (La consoeur Faye Kingyens et le confrère Marc Blanchard ont voté contre la recommandation du Comité.)

Résolution n° 28

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande l'**adoption** de la Résolution no. 28 sur les Statuts, soit :

Il est résolu que le Titre 8, article 5 soit modifié, à savoir que soient supprimés les mots ‘et tous les employé(e)s’, et qu’il se lise ainsi :

‘Tous les cadres du présent syndicat s’occupent promptement et d’une manière appropriée des affaires qui leur sont soumises par les membres ou par un(e) dirigeant(e) national(e).’

ADOPTÉE

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS DE L’AFPC ET DES QUESTIONS GÉNÉRALES (suite)

Résolution n° 51

MOTION : p/a Gilchrist/Girouard

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution no. 51 sur les Statuts de l’AFPC, soit :

Il soit résolu que L’AFPC procédera à l’achat et à la mise en œuvre d’une application d’authentification afin de permettre aux membres de signer des formulaires d’adhésion à l’AFPC par les moyens électroniques, et

Il soit de plus résolu que que le paragraphe 13 de l’Article 4 des Statuts de l’AFPC soit modifié et se lise comme suit :

« La demande d’adhésion à l’AFPC, reçue directement par le Centre de l’AFPC ou par l’entremise de l’Élément ou d’une SLCD, ou par une demande électronique authentifiée constitue la preuve du titre de membre en règle aux fins de... »

ADOPTÉE

Résolution n° 56

MOTION : p/a Girouard/Gilchrist

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution no. 56 sur les questions générales, soit :

Il est résolu que le STSE fournisse un compte MS Team à toutes les sections locales.

ADOPTÉE

Résolution n° 52

MOTION : p/a Girouard/Gilchrist

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution no 52 sur les questions générales, soit :

Il est résolu que le STSE communique les procès-verbaux des réunions du Conseil national aux sections locales, et

Il est en outre résolu que le Conseil national approuve une ÉBAUCHE des procès-verbaux des réunions du Conseil national dans les 30 jours suivant la date de chaque réunion du Conseil national, et

Il est en outre résolu que les procès-verbaux ainsi approuvés des réunions du Conseil national soient distribués à chaque section locale après 7 jours.

Question de privilège : La consœur Jennifer Tattersall, Section locale 70018, demande que l'on accorde plus de temps avant d'entamer le débat sur une nouvelle résolution après un vote.

Motion principale : ADOPTÉE.

Le Congrès lève sa séance pour le déjeuner à 12 h 33 et reprend ses travaux à 13 h 30 sous la présidence de la consœur Shimen Fayad, présidente nationale.

Rapport du Comité des titres de créances

MOTION : p/a Veilleux/Lewis

Que le rapport du Comité des titres de créances soit adopté.

Nombre de délégué(e)s présent(e)s (à 13 h 30 HAE)	68
Nombre d'observateurs/observatrices présent(e)s (à 13 h 30 HAE)	12
Nombre d'invité(e)s présent(e)s (à 13 h 30 HAE)	1

ADOPTÉE

Question de privilège : La consœur Cheryl Sullivan, VPR sortante de l'Ontario, souhaite pouvoir remercier et embrasser les nombreuses personnes présentes. Elle présente le contexte de ses années de militantisme syndical. Elle remercie la consœur Fayad pour ses conseils et son amitié. Elle souhaite également remercier tous ceux et toutes celles qui lui envoient des messages. Bien que cela ait été difficile, la consœur Sullivan déclare qu'elle est très fière de tout le travail accompli.

Question de privilège : La consœur Diane De Berardinis, nouvellement élue VPR-Québec, souhaite une bonne retraite à la consœur Sullivan. Elle tient à souligner la retraite syndicale de la consœur Maryse Veilleux, VPR-Québec sortante, et ajoute que son sourire et son enthousiasme manqueront certainement à la direction, car elle était toujours ferme, passionnée et déterminée. La consœur De Berardinis remercie également la consœur Veilleux pour tout le travail qu'elle a accompli pour la région.

Question de privilège : La consœur Linda Blais, Section locale 70742, déclare qu'il a été mentionné que tout le monde aurait la chance de gagner un prix, aussi elle tient à s'assurer que personne n'a été inscrit deux fois ou n'a gagné plus d'une fois.

La présidente déclare que le Comité d'accueil vérifiera les listes.

Question de privilège : Le confrère Andrew Tipman, Section locale 70713, souhaite une bonne retraite à la consœur Sullivan, et la remercie de la chance qu'il a eue de la rencontrer pour la première fois au Congrès de Halifax, où elle a veillé à ce qu'il soit inclus dans les réunions et les activités, et aussi qu'il ait le sentiment de faire partie du syndicat. Il ajoute qu'elle est devenue une amie chère et qu'elle manquera à sa famille syndicale.

Question de privilège : La consœur Rhonda Doyle-LeBlanc, Section locale 80820, souhaite rendre hommage à la consœur Sullivan, précisant à cette occasion qu'elle était aimée et qu'elle sera regrettée. Elle désire aussi remercier l'ancien président national, le confrère Todd Panas, pour tous les gains qu'il a réalisés pour l'Élément et ses membres. Elle demande s'il y aura une occasion de mentionner le nom des personnes qui ont quitté le Syndicat ou qui ont pris leur retraite.

La présidente déclare que quelque chose sera planifié à l'avenir.

Question de privilège : Le confrère Fred Oliff, Section locale 00145, voulait soulever une question de privilège, mais il a eu quelques problèmes techniques. On lui demande de revenir une fois le problème résolu.

Question de privilège : La consœur Maryse Veilleux, VPR sortante du Québec, souhaite remercier la Section locale 10042. Elle précise qu'elle était prête à prendre sa retraite du Syndicat sachant que la section locale et la région étaient fortes. Elle ajoute que la direction pourrait être heureuse qu'elle se retire de ses activités syndicales. Elle souhaite également remercier la consœur Fayad pour toute son aide et le travail qu'elle a accompli, et remercie également tous les membres du Conseil.

Question de privilège : Le confrère Fred Oliff, Section locale 00145, souhaite remercier la consœur Sullivan pour tout son travail et déclare qu'il est grand temps qu'elle prenne sa retraite et qu'elle puisse maintenant se concentrer sur elle-même. Le confrère Oliff ajoute qu'il prendra sa retraite en 2022 et qu'il est reconnaissant que l'Élément soit laissé entre les mains très compétentes des nouveaux dirigeants et nouvelles dirigeantes élu(e)s.

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS DE L'AFPC ET DES QUESTIONS GÉNÉRALES (suite)

Résolution n° 54

MOTION : p/a Gilchrist/Girouard

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution no. 54 sur les questions générales, soit :

Il est résolu que la personne qui est élue à la présidence nationale de l'élément STSE doit, dès le début de son mandat, pouvoir aisément s'exprimer oralement dans les deux langues officielles.

ADOPTÉE

Question de privilège : La consœur Samantha Basha, Section locale 70712, demande que l'on prenne plus de temps pour le vote, car elle n'en a pas eu assez pour voter du fait qu'elle cherchait à obtenir des conseils techniques.

Résolution n° 45

MOTION : p/a Gilchrist/Girouard

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution no. 45, transmise du Comité des Statuts, soit :

Il est résolu que le/la président(e) national(e) s'assure de faire distribuer lesdits calendriers et demandes de points à inscrire aux ordres du jour, dans des délais opportuns, aux parties concernées (membres du Conseil national, dirigeant(e)s des Exécutifs des sections locales, etc.), et

Il est de plus résolu que le/la président(e) national(e) garantisse l'affichage des procès-verbaux et des suivis sur le site Web du STSE dans des délais opportuns et régulièrement, incluant les réunions susmentionnées du Conseil national et toutes les réunions des CCSP et du Comité national mixte d'orientation de la politique en santé et sécurité, de même que toutes les autres réunions ayant un impact direct sur les membres.

ADOPTÉE

La présidente explique que pour les régions où un(e) VPR et/ou un(e) suppléant(e) n'a pas été élu(e), le bureau national du STSE travaillera avec elles pour leur fournir un soutien et élire des membres à ces postes.

Résolution n° 53

MOTION : p/a Gilchrist/Girouard

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution no. 53 sur les questions générales, soit :

Il est résolu qu' un sous-comité du Conseil national soit créé par le Conseil national dans le but de réviser les Statuts, Règlements et Politiques actuels, et de proposer des changements tenant compte du nouveau STSE, et

Il est en outre résolu que ledit sous-comité soit mandaté pour réviser en priorité les Statuts, Règlements et Politiques qui régissent les finances de l'Élément.

ADOPTÉE

Résolution n° 49

MOTION : p/a Gilchrist/Girouard

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution no. 49, transmise du Comité des Statuts, soit :

Il est résolu que le/la vice-président(e) national(e) assiste à toutes les réunions du Comité national mixte de la politique en matière de santé et de sécurité en tant que représentant(e) principal(e) auprès des ministères et agences relevant de la compétence du STSE , et

Il est de plus résolu que le/la président(e) national(e) agisse en tant que suppléant(e) et assiste aux réunions du Comité national mixte de la politique en matière de santé et de sécurité en l'absence du/de la vice-présidente(e) national(e).

Rappel au Règlement : Le confrère Michael Lister, VPR suppléant-RCN, demande un décompte des voix pour toutes les résolutions restantes.

Décision de la présidente : Rappel bien fondé.

Rappel au règlement : La consœur Cheryl Sullivan, VPR sortante de l'Ontario, demande que le Comité des Statuts présente son rejet.

Décision de la présidente : Rappel non fondé. La présidente indique qu'une résolution est débattue par l'assemblée. Une fois le vote terminé, une motion pourrait être présentée à l'assemblée pour que le Comité des Statuts la présente.

Motion principale : ADOPTÉE (Pour : 60, Contre : 1)

Motion : p/a Sullivan/Lai

Que le comité des Statuts soit appelé à présenter ses résolutions.

Adoptée (Pour : 38, Contre : 22)

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS (suite)

Motion : p/a Schlosser/Kingyens

Que la Résolution no 31 sur les Statuts soit la prochaine à être débattue.

Adoptée (Pour : 51, Contre 5)

Résolution n° 31

MOTION : p/s Blanchard/Lister

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution no. 31 du Comité des Statuts qui se lit comme suit :

Il est résolu que le Titre 9, article 6b) soit modifié et indique une période plus courte et ainsi plus raisonnable, et

Il est en outre résolu que le Titre 9, article 6b) se lise dorénavant ainsi :

« Tout(e) dirigeant(e) de section locale qui est absent(e) de son poste pour une période de plus d'un quart de l'année (3 mois), consécutive, ou additionnée, est dans l'obligation de démissionner dudit poste. »

Motion : p/a Basha/Blais

Que la motion soit mise aux voix.

Adoptée (Pour : 49 Contre : 14)

Motion principale : ADOPTÉE. (Pour : 49, Contre : 15) (*La consœur Rubin Kooner a voté contre la recommandation du Comité*)

Question de privilège : La consœur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, souhaite informer la délégation que l'autre congé payé (code 699) n'a pas été 'donné' aux membres par le Conseil du Trésor, mais que les membres se sont battus pour l'obtenir en tant qu'incitatif syndical. Ce congé n'a pas été créé en raison de la Covid mais fait partie de la convention collective depuis plusieurs années.

Question de privilège : La consœur Jennifer Tattersall, Section locale 70018, souhaite expliquer ce qu'elle entend par l'utilisation du code 699 par un membre de l'exécutif de la section locale, et n'a pas besoin de connaître l'historique de ce congé.

La présidente demande à la déléguée de s'abstenir d'entamer un débat sur les résolutions qui viennent d'être votées.

Motion : p/a Levangie-Connor/Kingyens

Que la résolution no 24 sur les Statuts soit la prochaine résolution à débattre.

Adoptée (Pour : 46, Contre : 16)

Résolution n° 24

MOTION : p/a Blanchard/Kooner

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution no. 24 du Comité des Statuts, qui se lit comme suit :

Il est résolu que L'article 3 du Titre 8 des Statuts inclue l'alinéa suivant : (u) fassent rapport au/à la président(e) national(e), au/à la vice-président(e) national(e) et à tous les Exécutifs régionaux sur toute réunion ou autre session susmentionnée à laquelle ils/elles n'ont pas assisté au cours de la période située entre chaque réunion du Conseil national, et

Il est en outre résolu L'article 3 du Titre 8 des Statuts inclue l'alinéa suivant : (v) fassent immédiatement rapport au/à la président(e) national(e), au/à la vice-président(e) national(e) et à tous les Exécutifs régionaux lorsqu'ils/elles ne peuvent plus assumer les responsabilités énumérées au présent article.

Motion : p/a Basha/Lai

Que la motion soit mise aux voix.

Rejetée (Pour : 37; Contre : 24)

Motion principale: ADOPTÉE (Pour : 54; Contre: 4)

Du fait que nous en sommes à la fin de la journée de travail, la présidente nationale, la consœur Shimen Fayad, remercie l'ensemble des délégué(e)s pour leurs débats respectueux et leur patience durant tout la durée de ce Congrès virtuel.

L'aîné Albert Dumont, Algonquin, Kitigan Zibi, s'adresse aux délégué(es), aux observateurs et observatrices, aux invité(es) et aux membres du personnel, puis clôture le Congrès.

La présidente nationale, la consœur Shimen Fayad, met fin au deuxième Congrès national triennal du STSE (16 h HAE).